

*Article 21 du Règlement***LES AFFAIRES INDIENNES**

## LES RELATIONS ENTRE LE MINISTÈRE ET LE PEUPLE INDIEN

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, les Indiens ont eu une bouffée d'espoir en novembre dernier quand un comité spécial de la Chambre a déposé un rapport sur l'autonomie indienne. Le rapport réclamait l'établissement de nouvelles relations entre les premières nations indiennes et le gouvernement fédéral en vue de reconnaître l'autonomie des Indiens.

La conférence des premiers ministres n'a pas permis de garantir ce droit par la constitution, car le gouvernement libéral, deux jours avant le début de la conférence, ignorait même quelle serait sa position. Comment pouvait-il alors mobiliser l'opinion publique en faveur de l'autonomie des Indiens? Les promesses faites au sujet d'une loi-cadre n'étaient aussi qu'une supercherie. Au lieu d'entretenir de nouveaux rapports avec le gouvernement fédéral, les Indiens sont forcés de nouer de nouvelles relations avec le ministère des Affaires indiennes. Comme un chef indien me le disait la semaine dernière:

Le rapport sur l'autonomie n'est d'aucune utilité pour les Indiens. Le ministère s'ingère de plus en plus dans nos vies au lieu de desserrer son emprise. Il tente de nous expliquer ce qu'est l'autonomie indienne.

Les Indiennes sont également trahies. Le gouvernement a promis à maintes reprises d'éliminer le traitement injuste que leur réserve la loi sur les Indiens, mais où se trouve le projet de loi en ce sens? Pourquoi le gouvernement ne le présente-t-il pas afin que nous puissions l'étudier et le débattre? Les Indiens ont entendu les promesses du gouvernement depuis si longtemps qu'elles font partie de leur patrimoine tout comme un droit indigène. Quand le gouvernement commencera-t-il à agir? Quand adoptera-t-il des projets de loi en vue de reconnaître...

**M. le Président:** A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES DOUANES**

## L'ARTICLE RELATIF À LA DISPOSITION DES MARCHANDISES NON RÉCLAMÉES

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Monsieur le Président, le projet de loi C-6, nouvelle loi sur les douanes, est le dernier effort tenté par le gouvernement pour moderniser une loi insuffisante et désuète, adoptée il y a 137 ans. Quelques-uns des changements proposés sont également insuffisants, notamment les dispositions qui traitent de la disposition de marchandises saisies ou non réclamées qui deviennent propriété de l'État. On prévoit de disposer de ces objets soit par vente aux enchères publiques ou par adjudication selon des modalités établies par voie réglementaire plutôt que législative. Selon le règlement actuel, deux agents supérieurs des douanes sont chargés de la vente aux enchères, à laquelle le public n'est pas admis. Il est également prévu que toute enveloppe ouverte par erreur devra être cachetée à nouveau en attendant l'expiration du délai des soumissions.

● (1410)

Les risques d'abus sont évidents. Comment peut-on être assuré que les responsables n'ouvriront pas par erreur chaque

soumission afin de voir quel montant un ami ou un parent doit offrir. Comment peut-on être certain que les responsables retiendront la soumission la plus élevée?

Dernièrement, on a refusé à un de mes électeurs l'accès à la vente aux enchères publiques d'un objet ayant une valeur marchande de \$45,000. Les agents des douanes avaient fixé une soumission minimale de \$7,500. Comment un gouvernement lourdement endetté peut-il se permettre de brader des biens de la Couronne? J'invite le ministre à examiner ces problèmes et à les rectifier soit par une loi soit par les nouveaux règlements rédigés par son ministère.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**

## L'INVESTISSEMENT DANS L'USINE DE LA SOCIÉTÉ AMERICAN MOTORS À BRAMPTON (ONT.)

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur le Président, en janvier 1961, la société American Motors inaugurerait son usine de montage canadienne à Brampton. Lundi dernier, son président et directeur général des opérations, M. José Dedeurwaerder, a annoncé un investissement de trois quarts de milliard de dollars dans la construction d'une nouvelle usine American Motors à Brampton.

Le président a fait cette annonce de concert avec les gouvernements ontarien et fédéral, qui ont tous deux participé aux négociations et fourni des fonds qui seront remboursables au fil des années par voie de redevances. Je tiens à féliciter la société American Motors et les deux niveaux de gouvernement. Je voudrais aussi rendre hommage au premier ministre Davis qui fêtait, le 11 juin dernier, 25 ans au service de sa province.

\* \* \*

**LE COMMERCE INTERNATIONAL**

## LES MESURES DES ÉTATS-UNIS EN VUE DE LIMITER LES IMPORTATIONS D'ACIER CANADIEN

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai lu récemment dans un journal une déclaration attribuée à des hauts fonctionnaires américains qui disaient être sur le point de conclure avec le Canada un accord de libre-échange dans un ou plusieurs de nos secteurs-clé. Je crois comprendre que le gouvernement canadien a effectivement l'intention de conclure avec les États-Unis des accords de libre-échange dans des domaines reliés à l'informatique.

Or le même jour et dans le même journal, j'ai lu que le gouvernement américain avait pris des mesures en vue de limiter l'importation d'acier canadien aux États-Unis. Les Américains doivent choisir. Ils ne peuvent pas préconiser le libre-échange et amener notre gouvernement à conclure un accord qui sera préjudiciable à nos intérêts et prôner par ailleurs des entraves à la liberté du commerce lorsqu'il s'agit d'importer de l'acier basique. Je demanderais au gouvernement du Canada de ne conclure aucun accord de libre-échange avec les États-Unis tant qu'il ne se sera pas attaqué au problème de l'accès de l'industrie sidérurgique canadienne au marché américain.